



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction des Examens Concours**

INSCRIPTIONS BTS

SESSION 2022

DEC 2 – Bureau des BTS
5 rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499
33060 BORDEAUX CEDEX
☎ 05 57 57 38 00
✉ ce.dec2@ac-bordeaux.fr

**NOTE À L'ATTENTION
DES CANDIDATS INDIVIDUELS OU
SUIVANT UN ENSEIGNEMENT
À DISTANCE**

Document à lire attentivement et à conserver
jusqu'à la fin des épreuves



S'INSCRIRE SUR CYCLADES DU 20 OCTOBRE AU 19 NOVEMBRE 2021

Informations diverses sur le compte candidat Cyclades

Ce compte vous permettra de vous inscrire, de télécharger tous vos documents d'examen (confirmation d'inscription, convocation, relevé de notes, attestations, notification d'aménagements relative au handicap).

Ce compte est supprimé au-delà d'une année d'inutilisation. Il est commun aux inscriptions à tous les examens et concours de l'éducation nationale (par exemple, il peut cumuler une inscription au BTS et une inscription à un concours).

Créer son compte

La création d'un compte utilisateur est nécessaire pour pouvoir vous inscrire. Renseignez les informations obligatoires en indiquant une adresse e-mail valide et unique. Elle servira à vous connecter à votre espace candidat ; vous recevrez les messages et notifications Cyclades sur cette adresse e-mail. Conservez bien votre mot de passe pour pouvoir vous connecter tout le long de la session et accéder aux documents mis à votre disposition dans votre espace candidat.

Attention ! Si vous ne parvenez pas à créer votre compte, vous recevez un message d'erreur indiquant « Cette adresse e-mail existe déjà dans l'application Cyclades », reportez-vous à la partie « Se connecter » ci-dessous.

Suite à la création de votre compte, vous allez recevoir un courriel : **vous avez 48h pour cliquer sur le lien « Activer mon compte », sinon votre compte sera supprimé.**

Se connecter

Pour vous connecter à votre compte Cyclades, saisissez votre adresse e-mail et votre mot de passe, puis cliquez sur « Se connecter ».

Oubli du mot de passe ou adresse e-mail déjà utilisée

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur le lien « Mot de passe oublié, réinitialisation du mot de passe » et saisissez votre adresse e-mail. Vous recevrez un courriel avec un lien vous permettant de créer un nouveau mot de passe.

Une même adresse e-mail ne peut pas être utilisée pour plusieurs comptes. Si l'un de vos proches utilise déjà cette adresse e-mail pour son compte, vous devez utiliser une autre adresse e-mail. Si vous aviez vous-même déjà un compte créé avec cette adresse e-mail, vous devez l'utiliser. En cas d'oubli du mot de passe, cliquer sur « Mot de passe oublié, réinitialisation du mot de passe ».

Si vous cliquez sur le lien « Je n'ai pas de compte », vous arriverez sur la page de création de compte Cyclades.

Modifier son compte

Vous pouvez à tout moment modifier votre adresse e-mail et votre mot de passe dans cette partie de votre compte. La nouvelle adresse e-mail devient alors votre nouvel identifiant.

Les autres informations de votre compte (Noms, Prénom, Lieu de naissance, etc. ...) sont modifiables tant que vous n'avez pas créé d'inscription. Dès que vous avez enregistré une inscription à un concours ou à un examen, même si vous vous êtes désinscrit(e) par la suite, vous devez contacter le service des examens (ce.dec2@ac-bordeaux.fr) pour signaler un changement à apporter à ces données personnelles.

S'inscrire

Si vous avez créé votre compte et que vous êtes connecté(e) à Cyclades, votre nom apparaît en haut à droite de l'écran. Vous pouvez alors vous inscrire. Les données saisies lors de la création de votre compte utilisateur seront automatiquement reportées sur l'inscription et seront grisées.

L'inscription est possible dans la période indiquée (menu de gauche « Ouverture des services »).

Vous devez vous inscrire dans l'académie de votre lieu de résidence.

Choisissez la session concernée parmi les sessions proposées.

Pour vous inscrire, vous devez renseigner tous les champs obligatoires de chacun des onglets, et cliquer sur le bouton « Suivant » pour passer à l'onglet suivant.

Quand l'onglet « Récapitulatif » s'affiche, vous devez vérifier les informations saisies.

Si vous souhaitez apporter des modifications, vous pouvez revenir en arrière par le bouton « Précédent ». Sinon, vous devez enregistrer votre inscription en cliquant sur « Enregistrer » (ce bouton se trouve sur l'avant-dernier onglet).

L'onglet « N°Inscription » s'affiche alors et vous fournit votre numéro de candidat et votre numéro d'inscription, ainsi que les coordonnées du service des examens.

Édition du récapitulatif d'inscription (appelé aussi confirmation d'inscription)

Il est indispensable de télécharger votre récapitulatif d'inscription (appelé aussi confirmation d'inscription). En effet, une fois le service d'inscription clôturé, il ne sera plus possible d'accéder à ce document.

Le document est accessible de deux manières :

- En dernière étape d'inscription ou dans le menu « Mes inscriptions », en cliquant sur le bouton « Visualiser/imprimer ».
- Dans le menu « Mes documents », en sélectionnant la candidature voulue puis en cliquant sur le libellé « Récapitulatif d'inscription ».

Pendant la période d'inscription, vous avez la possibilité de consulter votre candidature. Vous ne pouvez consulter que l'onglet « Récapitulatif » qui comprend l'ensemble des informations de votre candidature.

Si vous souhaitez apporter des modifications, vous devez cliquer sur le bouton « Modifier ». Tous les onglets sont alors accessibles et vous pouvez modifier les informations souhaitées. **N'oubliez pas d'enregistrer vos modifications et de rééditer votre récapitulatif d'inscription** (appelé aussi confirmation d'inscription). Vous allez recevoir un courriel de modification de candidature.

Documents

Vous trouverez dans cet espace tous les documents relatifs à vos candidatures : récapitulatif d'inscription (appelé aussi confirmation d'inscription), relevé de notes, convocation aux épreuves... dès qu'ils seront publiés par le service des examens.

Vous devez sélectionner la candidature en cliquant dessus pour consulter les documents qui y sont relatifs. Seule la dernière version de chaque document est disponible dans cet espace. Vous pouvez ensuite cliquer sur le nom du document pour le consulter.

Pièces justificatives et confirmation d'inscription

La quasi-totalité des pièces justificatives est à téléverser dans le compte candidat. Certaines pièces indiquées dans la liste suivante sont à joindre selon la situation personnelle du candidat.

- **Date limite de dépôt des pièces justificatives : 19 novembre 2021.**
- **Liste des pièces à téléverser dans Cyclades**:
 - une photocopie d'un document justifiant l'identité
 - une copie du diplôme ou du relevé de notes permettant l'inscription
 - un certificat de scolarité pour chacune des deux années de formation
 - en cas de formation aménagée, le positionnement réglementaire ou d'aménagement de la formation
 - le contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
 - le relevé de notes pour les candidats ayant déjà présenté l'examen
 - le renoncement à un(des) bénéfice(s) d'épreuve(s)
 - l'attestation de formation relative à la réception et à l'utilisation des échafaudages de pied (R408) pour les spécialités suivantes (le téléversement de cette pièce est accepté jusqu'au vendredi 17 décembre 2021) :

<i>Architectures en métal : conception et réalisation</i>
<i>Bâtiment</i>
<i>Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation</i>
<i>Etudes et économie de la construction</i>
<i>Fluides-énergies-domotique option A Génie climatique et fluidique option B Froid et conditionnement d'air option C Domotique et bâtiments communicants</i>
<i>Système constructif bois et habitat</i>
<i>Travaux publics</i>

- pour les candidats se présentant à l'épreuve facultative « engagement étudiant », la pièce justificative est matérialisée par un formulaire à télécharger. Le candidat devra compléter ce formulaire puis il faudra le téléverser à une date non précisée à ce jour (une date fictive a été paramétrée)
- le justificatif de l'expérience professionnelle
- **la confirmation d'inscription datée et signée**
- **Attention** : le diplôme ou le relevé de notes pour le candidat titulaire d'un diplôme ouvrant droit à dispenses est à renvoyer directement à la DEC en version papier à l'adresse suivante :

NOUVEAUTÉ 2022 : CERTIFICATION EN LANGUE ANGLAISE :

La certification en langue anglaise est **obligatoire** à compter de la session 2022.

L'inscription à l'examen du BTS entraîne automatiquement l'inscription du candidat à l'épreuve de certification en langue anglaise. L'**absence** à cette épreuve sera **éliminatoire** pour l'obtention du BTS.

Cette certification devra être passée dans le courant de l'année 2022.

Des précisions complémentaires concernant le calendrier et les modalités pratiques vous seront communiquées ultérieurement, dès que la DEC en aura eu connaissance. Il vous est demandé de ne pas contacter d'organisme de certification, une solution globale pour tous les candidats devrait en effet être décidée par le Ministère.

Aménagements d'épreuves

Consignes en ligne et formulaire :

<http://www.ac-bordeaux.fr/cid78615/amenagement-epreuves-pour-les-eleves-presentant-handicap.html>

La DEC gère uniquement les demandes des candidats présentant un examen à la session 2022.

Reconduction automatique : le candidat ayant déjà eu une décision d'aménagement d'épreuves, lors de la précédente session ou d'examens antérieurs, doit saisir OUI pour en demander la reconduction. Il adresse le formulaire 1 (à télécharger sur le site de l'académie de Bordeaux) de demande, en cochant la case "procédure simplifiée", **en joignant la décision d'aménagement antérieure**, par voie postale à l'adresse suivante :

Bureau DEC7/CTH-AEP
5, rue Joseph de Carayon-Latour CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Si le candidat a besoin d'aménagements complémentaires, il doit constituer un nouveau dossier en procédure complète.

Désinscription d'une candidature

Veuillez-vous rapprocher du service des examens pour effectuer cette opération. Ce n'est pas possible via votre espace candidat.

Aide relative au compte candidat cyclades

▪ Accéder à son compte :

Avez-vous bien activé votre compte dans les 48h en cliquant sur le lien présent dans l'e-mail reçu lors de la création de votre compte ? Si ce n'est pas le cas, vous devez recommencer la création du compte car les données sont perdues.

▪ Difficultés pour s'inscrire :

Il faut vérifier que le service d'inscription est bien ouvert : pour cela, allez dans la rubrique « Ouverture des services » sur l'espace candidat (menu situé à gauche de l'écran).

▪ Changer un élément de sa candidature :

Pendant la période d'ouverture des inscriptions, vous pouvez vous connecter à votre espace candidat et faire vos modifications.

▪ Changer son adresse e-mail ou son mot de passe :

La modification du login ou du mot de passe se fait soit une fois connecté, depuis le lien « Modifier mon compte » visible sur l'espace candidat sous votre nom, soit sur la fenêtre de connexion depuis le lien « Mot de passe oublié, réinitialisation du mot de passe ».

▪ **Difficultés à changer ses informations personnelles, les champs sont grisés :**

La modification des données n'est plus possible dès lors que vous avez procédé à une inscription, même si vous vous êtes désinscrit. Il faut demander au gestionnaire du service des examens et concours de procéder aux modifications. La modification de l'adresse e-mail et du mot de passe reste de votre ressort et est toujours possible.

▪ **Se réinscrire à la suite d'une désinscription :**

Vous ne pourrez pas réactiver une candidature désinscrite, il faudra procéder à une nouvelle inscription si le service d'inscription est toujours ouvert.

POINTS DE RÉGLEMENTATION

- ♦ Vous n'êtes pas autorisé(e) à vous **s'inscrire à plusieurs BTS pour une même session**.
- ♦ Le décret n°2019-215 prévoit que le **diplôme du baccalauréat (ou DAEU ou autre diplôme de niveau 4)** est nécessaire pour toute entrée en formation de BTS (catégories scolaire et apprenti).
- ♦ La **forme progressive** est **interdite pour les candidats scolaires** (Cf. article D643-22 du code de l'éducation).
- ♦ Lorsqu'un candidat est déclaré **absent à une épreuve obligatoire**, le **diplôme ne peut lui être délivré**.
- ♦ Les notes des épreuves facultatives ne sont pas coefficientées. Seuls les points excédant 10 sur 20 seront pris en compte dans le calcul de la moyenne générale. Ainsi ces points seront ajoutés au total des points des épreuves obligatoires.
- ♦ Les candidats ajournés, ayant présenté l'examen sous la **forme globale**, peuvent conserver à leur demande pendant les cinq sessions suivantes le bénéfice des épreuves dont les notes sont **égales** ou **supérieures à 10/20**.
- ♦ Les candidats ajournés, ayant présenté l'examen sous la **forme progressive**, peuvent conserver pendant les cinq sessions suivantes le bénéfice des épreuves dont les notes sont **inférieures** ou **égales** et **supérieures à 10/20**.

Attention : pour les épreuves professionnelles qui s'appuient sur la production d'un dossier par le candidat conformément à l'arrêté du 22 juillet 2008 (B.O. n°32 du 28 août 2008), l'**absence de dépôt** de dossier aux date et lieu fixés par l'académie organisatrice entraînera l'attribution de la mention « **NON VALIDE** ». En conséquence, le candidat ne pourra se voir délivrer le diplôme.

Pour connaître le **règlement d'examen de votre spécialité de BTS**, vous pouvez **consulter le référentiel** sur le site internet du ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation :

<https://engdip.sup.adc.education.fr/bts/index.htm>

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES ÉCRITS ET DES ORAUX (POUR LES BTS GÉRÉS PAR L'ACADEMIE DE BORDEAUX)

La convocation à l'examen sera disponible sur votre espace Cyclades environ 15 à 20 jours avant la première épreuve. Une notification vous sera envoyée à l'**adresse mail** renseignée.

Des oraux pourront, selon les BTS, se dérouler avant et après les écrits. La date et le lieu de dépôt des documents concernant les oraux, seront mentionnés sur la convocation à l'examen.

La date de la première épreuve écrite est fixée au mois de mai 2022.

Les candidats suivant une formation à distance devront envoyer l'original de leur livret scolaire au rectorat (DEC 2 – bureau des BTS) **avant le vendredi 3 juin 2022**.

RÉSULTATS

Les résultats seront publiés sur le site de l'académie organisatrice indiquée sur votre convocation. Dans les 10 jours suivant la délibération du jury, un relevé de notes sera disponible sur votre compte Cyclades. Ce document sera à enregistrer par vos soins et à conserver.

Pour les candidats admis, les diplômes seront envoyés à leur adresse postale courant octobre 2022.

RÉCLAMATION

Lorsque les jurys ont régulièrement délibéré, l'administration ne peut, à quelque échelon que ce soit, modifier les décisions prises.

Seule une erreur matérielle (erreur dans le report des notes par exemple) pourra faire l'objet d'une contestation.

Dans tous les cas, les notes attribuées par les examinateurs ne peuvent être contestées sur le fond (jurisprudence constante du Conseil d'État) et la décision prise par le jury, souverain, doit être considérée comme définitive.